

PRIX GDF SUEZ ENVIRONNEMENT 2008, PROJET DE RECHERCHE :

L'ANALYSE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DES TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Le Pr. Bernard Remiche a présenté un projet intitulé « Analyse juridique et économique des transferts internationaux de technologies environnementales » pour le prix GDF Suez Environnement 2008 de l'UCL. L'étude porte sur les transferts Nord-Sud de technologies environnementales dans trois domaines - construction, transport et éolien. L'étude, en droit et en économie vise à (1) analyser la nature et l'ampleur de ces transferts, (2) en éclairer les déterminants, et (3) en tirer des recommandations quant aux instruments juridiques les mieux appropriés pour favoriser ces transferts.

Dans la perspective des négociations en cours pour la période post-Kyoto (après 2012), l'objectif final de l'étude consiste à proposer des mécanismes de transfert de technologie susceptibles de remplacer ou de renforcer l'efficacité du Mécanisme de Développement Propre (MDP) qui avait été mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto.

L'innovation dans les technologies économes en carbone et leur déploiement à l'échelle internationale sont deux aspects essentiels de la lutte contre le réchauffement climatique. Beaucoup d'économies émergentes, notamment en Asie sont entrées dans une phase de croissance soutenue qui repose sur l'utilisation d'outils de production polluants, anciens et énergivores. Les technologies relatives à la protection de l'environnement sont principalement développées les pays du Nord. Elles doivent être diffusées dans les pays du sud afin d'en accroître l'efficacité globale et de lutter contre les changements climatiques.

Dans ce cadre, notre projet de recherche vise à mieux comprendre les mécanismes par lesquels les technologies permettant de lutter contre le changement climatique se diffusent, et à évaluer quels dispositifs réglementaires seront les mieux appropriés pour favoriser cette diffusion. Ce travail mobilisera des compétences en sciences juridiques et économiques, et se déroulera en trois grandes étapes.

Le premier volet consistera en une étude générale sur les transferts internationaux de technologies et leurs déterminants les trois domaines technologiques retenus. Il s'appuiera sur la recherche en cours à l'OCDE et au CERNA avec lesquels les promoteurs sont en contact. Cela nous permettra de disposer d'indicateurs et de cartographies de flux internationaux de technologies (mesurés par les dépôts internationaux de brevets) et de connaissances (mesurés par les citations de brevets). Il s'agit notamment d'identifier la valeur des brevets (les plus cités étant normalement les plus valables) mais aussi d'évaluer les transferts de connaissances entre différents pays.

La première phase consiste à interpréter ces résultats pour mettre en évidence les facteurs favorisant ou freinant le transfert de technologies (ex. les capacités technologiques, l'ouverture au commerce international...). La deuxième phase du projet consiste en une analyse fine des instruments relatifs aux transferts de technologies disponibles afin d'identifier leur degré de pertinence compte tenu des facteurs identifiés dans la phase 1. Dans une troisième phase, nous formaliserons sur le plan juridique les mécanismes favorisant les transferts de technologie visant au développement durable et au respect de l'environnement, adaptés aux conditions économiques des pays destinataires et juridiquement viables. Ces mécanismes devront notamment permettre d'améliorer l'efficacité concrète du MDP.

Le projet de recherche sera conduit à l'UCL par des membres de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (unité CORE) et par des membres de la Faculté de droit. Pour la partie quantitative, il sera réalisé avec le soutien de l'équipe de chercheurs du Centre d'Economie Industrielle (CERNA) de l'Ecole des Mines de Paris.